



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 29 Conseillers excusés et représentés : 6

L'an 2025, le vendredi 21 mars, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 14 mars 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29) :

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, ECHENE Eléonore, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSÉDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (6) :

BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	BERARDI Marion
CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	BEZOMBES Martine
CROUZET Maryline	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
FAUX Mathilde	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
FERRAND Bernard	a donné pouvoir à	RUBIO Frédéric
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	CORTESE Franck

Secrétaire de séance : Laure COLIN.

DELIBERATION N°2025-032 – CESSION – Rue de la Cantarrane / Rue Marc-Robert

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2211-1, L. 2221-1, L. 3211-14 et L. 3112-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1 ;

Vu l'avis n° 2025-12176-05491 du Domaine, en date du 11 février 2025, sur la valeur vénale ;

Considérant ce qui suit :

Rodez agglomération souhaite entreprendre, en 2025, des travaux de restructuration de la rue Marc-Robert à Onet-le-Château avec la création d'une voie verte. Le plan d'aménagement empiète sur une partie des parcelles communales cadastrées section BV n° 88, n° 122 et n° 124 pour une emprise totale approximative de 90 m² sur le site du centre technique municipal. La superficie exacte ne sera déterminée qu'après réalisation de la division cadastrale.

Rodez agglomération s'engage à prendre en charge le rétablissement de la clôture ainsi que la plantation d'un alignement d'arbres dans l'enceinte du centre technique municipal.

L'emprise sera intégrée dans le domaine public de la commune d'Onet-le-Château, il n'y pas donc lieu de procéder à son déclassement du domaine public de la Ville de Rodez.

Il est proposé la cession des emprises définies à la commune d'Onet-le-Château à l'euro symbolique. Les frais liés à la division cadastrale seront supportés par la Ville.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025
Délibération N°2025-032

La commission Ville Durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal par 35 voix pour :

- approuve le principe et les modalités de la cession énumérées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Laure COLIN
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÉDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

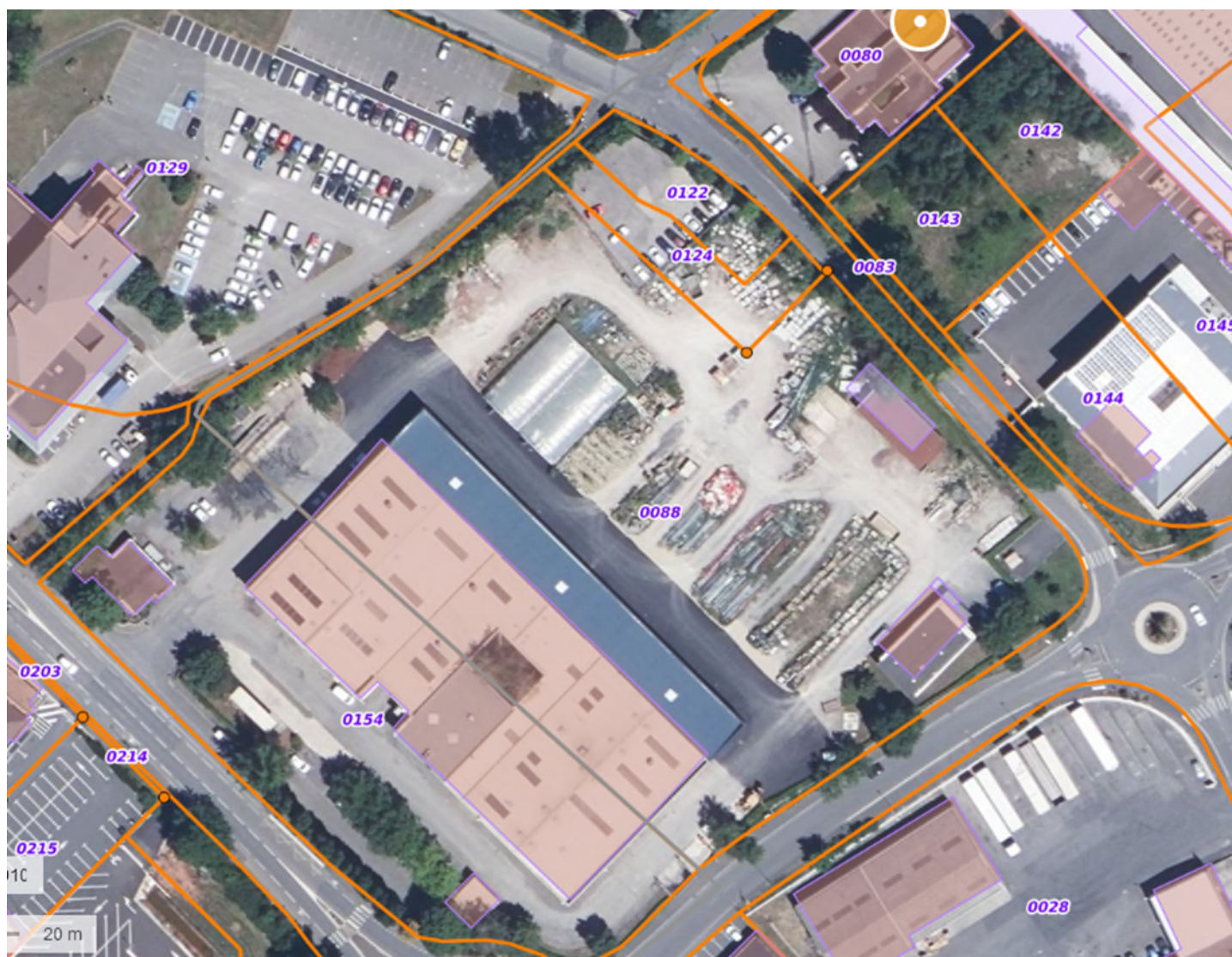
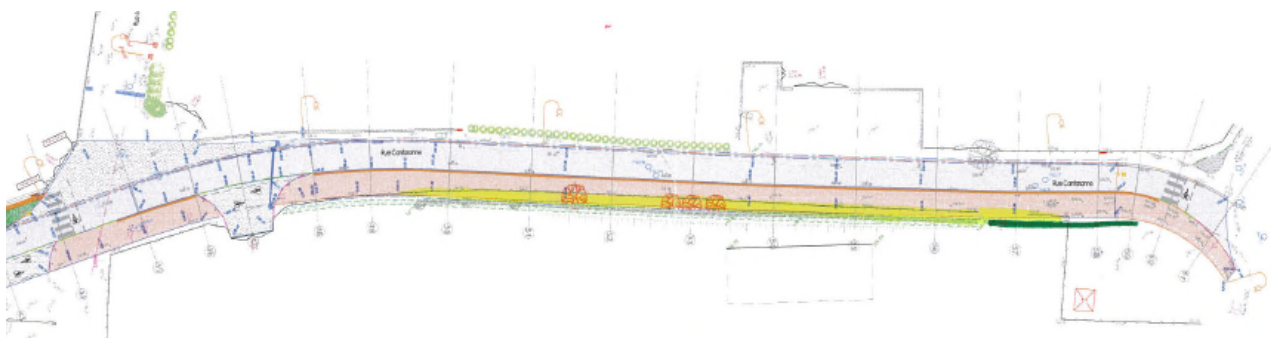
Publiée le 28 mars 2025

Transmise en Préfecture le 28 mars 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

CESSION – Rue de la Cantarrane / Rue Marc-Robert



Accusé de réception en préfecture
012-21120223-20250321-DEL2025032-DE
Reçu le 28/03/2025

Direction Générale des Finances Publiques
Direction Départementale des Finances Publiques du Tarn
Pôle d'évaluation domaniale

Le 11/02/2025

Adresse : cité administrative Bâtiment D "FINANCES"
18 av. du Maréchal Joffre
81013 ALBI Cedex 9
Téléphone : 05 63 49 58 00
Courriel : ddip81.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Tarn

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Chantal BARTHELEMY
Courriel : chantal.barthelemy@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06 27 92 91 14

Commune de RODEZ

Réf DS:22011459
Réf OSE : 2025-12176-05491

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Nature de l'opération : Cession
Affaire suivie par : Julie FERRERE - Responsable du service droits des sols – Affaires foncières

Par saisine en date du 23/01/2025, vous avez sollicité l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale (PED) quant à l'évaluation d'une bande de terrain de 90 m² pour intégration dans le domaine public de la commune d'Onet-le-Chateau, dans le département de l'Aveyron, afin de permettre la création d'une voie verte.

Vous indiquez qu'aucune négociation n'a été engagée et que l'opération est envisagée au cours du mois de mars 2025.

L'opération consiste à détacher une surface de 90 m² des parcelles BV 88, BV 122, BV 124 sur lesquelles est implanté le centre technique de la commune de Rodez

L'emprise de forme allongée, en bordure de la rue Marc Robert, est un terrain plat situé en zone urbaine Ux, dans la zone industrielle de Cantaranne, d'Onet-le-Chateau.

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Adresse	Parcelles, assiette de l'emprise	Superficie des parcelles	Superficie détachée	Nature / zone	Zone
rue de Cantaranne	BV 88	12 854	90	Sol - bâti	Ux
rue de Cantaranne	BV 122	579		sol	
rue MARC ROBERT	BV 124	674		pré	

Après instruction du dossier réalisé avec les éléments communiqués et à partir des termes de comparaison qui se rapportent à des cessions de moins de 3 ans de terrains urbains en zone Ux, situés dans un périmètre de 30 km autour d'Onet-le-Chateau, je vous informe que la valeur vénale du bien est arbitrée à **1 170 €, soit 13€/m²**.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 15 %, portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 995 € (après arrondi).

Il est rappelé que le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas .

La valeur vénale est exprimée hors taxe, hors droits et hors frais d'agence éventuellement applicables sauf si ces derniers sont à la charge du vendeur.

Cet avis est valable pour une durée de 24 mois

Pour le Directeur et par délégation,



Chantal BARTHELEMY
Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

012-ZP1202023-20250321-DEL2025032-DE

Reçu le 28/03/2025